

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Aux contribuables de la susdite municipalité, par la présente, l'AVIS PUBLIC est donné par la soussignée qu'à la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 16 mars 2026 à 19 h, à la salle communautaire de la Municipalité de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DÉSIGNATION : 2251, chemin du Lac-Brûlé – lot 6 294 997

NATURES ET EFFETS : Demande concernant la possibilité de :

- Régulariser l'implantation du bâtiment accessoire concernant la distance entre le bâtiment principal et bâtiment accessoire.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme afin de rendre leur décision. De plus, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 16 mars 2026. Il sera possible pour vous d'accéder à la décision du conseil en consultant le procès-verbal de la séance sur le site internet de la Municipalité au www.chertsey.ca.

Donné à Chertsey, ce 19^e jour du mois de février 2026.



Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Chertsey

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 19^e jour du mois de février, entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19^e jour du mois de février 2026.



Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Chertsey
